

## **En savoir plus : les mesures clés pour l'utilisation des TIC à l'école**

Comment développer l'usage des Technologies d'Information et de Communication dans le quotidien des élèves, des enseignants et des parents d'élèves ? L'Education nationale met actuellement en place des mesures clés, pour réduire la fracture numérique et appuyer le progrès technologique de la France. Deux principes guident son action : développer la maîtrise des TIC par les élèves, et utiliser celles-ci comme de véritables instruments de formation, d'accompagnement de la scolarité et d'égalité des chances.

### **Développer la maîtrise des TIC par les élèves**

Publié en juillet dernier au *Journal Officiel*, le décret instituant le « socle commun de connaissances et de compétences » marque un tournant majeur dans l'apprentissage des TIC à l'école. Avec ce texte, la maîtrise des nouvelles technologies numériques devient un des piliers de la scolarité obligatoire, au même titre que la maîtrise d'une langue étrangère ou que celle des principaux éléments des mathématiques.

La connaissance des logiciels courants et des règles juridiques du bon usage des outils informatiques fera désormais partie du bagage de tout élève à la fin du collège. Cet apprentissage sera sanctionné par le Brevet informatique et Internet, le « B2i », qui deviendra une épreuve obligatoire du Brevet à partir de 2008.

### **Utiliser les TIC comme un instrument de formation, d'accompagnement de la scolarité et d'égalité des chances**

Pour accroître et promouvoir l'utilisation au quotidien des TIC dans les établissements scolaires, le Ministère de l'Education a lancé en 2006 un « plan de développement des technologies de l'information appliquées à l'éducation ». Celui-ci s'appuie sur trois grandes mesures :

- 1- Le développement des ENT (espaces numériques de travail).** Les ENT sont des « bureaux virtuels » qui mettent en rapport, en un lieu virtuel unique, tous les acteurs de l'éducation de l'enfant. Ils permettent aux parents de mieux suivre la scolarité de leurs enfants, et aux élèves d'accéder en ligne à des contenus pédagogiques. Pour développer leur utilisation, deux pistes sont actuellement explorées : la généralisation du livret scolaire électronique dans le secondaire (dont la première étape est la généralisation du livret scolaire des compétences en langues vivantes) et un partenariat avec la Caisse des dépôts, autour de son nouveau service Internet « Mon enfant à l'école primaire ».
- 2- L'utilisation des TICE pour l'accompagnement scolaire.** Dans un objectif d'égalité des chances, l'Education Nationale se doit d'être présente dans le domaine de l'accompagnement scolaire via Internet. 8 projets de ce type ont vu le jour dès cette année dans des établissements relevant de l'Education

prioritaire. Par ailleurs, le CNED a été sollicité pour proposer des solutions concrètes en vue de l'organisation d'une production pédagogique multimédia et de tutorats à distance.

- 3- La mise à disposition d'une clé USB pour chaque professeur qui sort de l'IUFM.** Les professeurs, en particulier les plus jeunes, constituent la force éducative des années qui viennent. Pour les sensibiliser aux ressources numériques, une clé USB leur est désormais donnée à leur sortie de l'IUFM : elle contient des contenus pédagogiques validés au plan national (exemples : le « socle de connaissance et de compétences », les programmes disciplinaires, une base documentaire, etc), ainsi que des ressources complémentaires produites par chaque académie.